

Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ _ ENSEMBLE
POUR PROGRES\$ÉR !**

Zones et périodes de dégel pour 2005

Bulletin 2005.010

Lundi 14 mars 2005

➤ **BULLETIN SPÉCIAL**

➤ **Source : Ministère des Transports**

Le ministère des Transports a émis une note d'information à l'effet que le temps froid des dernières semaines a entraîné le report de la période de dégel. Ainsi, le début et la fin de cette période, au cours de laquelle les limites de charges autorisées sont réduites afin de tenir compte de la diminution de la capacité portante du réseau routier, seront décalés d'une semaine dans chacune des zones par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Pour 2005, les dates de début et de fin de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel seront donc les suivantes :

Début : lundi 0 h 01 Fin : samedi 0 h 01

ZONE 1	21 mars	21 mai
ZONE 2	28 mars	28 mai
ZONE 3	4 avril	4 juin

Identification des zones de dégel

La **zone 1** couvre le sud du Québec, soit les grands centres que sont Gatineau, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec, et s'étend jusqu'à Rivière-du-Loup.

La **zone 2** est située directement au nord de la zone 1; elle inclut les réserves fauniques de La Vérendrye et des Laurentides, ainsi que le Témiscamingue, le Saguenay, le Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, Rimouski, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine.

La **zone 3** est située au nord de la zone 2 et inclut l'Abitibi, la région de Chibougamau-Chapais ainsi que la Réserve faunique Ashuapmushuan.

De plus amples renseignements sur les normes de charges et de dimensions des véhicules peuvent être obtenus en téléphonant aux numéros suivants :

Ministère des Transports – Inforoutière 1-888-355-0511 ou (dièse) 0511.

Société de l'assurance automobile du Québec (514) 873-7620, (418) 643-7620 et 1-800-361-7620.

Gilles Doyon
Directeur exécutif
(514) 705-4880